qu'il arriva au pouvoir et que le coût de la vie n'en resta pas moins élevé. Il ne fit rien pour l'abaisser, et cette année, pour la première fois, depuis l'avénement du très honorable représentant au pouvoir, en 1921, le coût de la vie diminue. (Exclamations.) Cela n'a pas l'air de plaire à mes honorables amis. Je vais leur dire ce qui en est. Le budget de la famille est aujourd'hui de 8.86 comparativement à 11.24 en avril 1930, soit une diminution importante de plus de 21 p. 100. Maintenant, l'emploi était à 99 cette année, comme l'a fait observer mon honorable ami, et il a dit que ce n'était pas élevé en regard de l'an dernier. Je dirai, cependant, que c'est plus haut que durant les huit années des neuf du régime des libéraux. Et, comme je l'ai montré, le coût de la vie est plus bas aujourd'hui que durant tout leur règne. Mais les honorables députés de la gauche ont tenté par leurs vains appels de leurrer les pauvres du pays.

Quelques mots de l'impôt sur le revenu. Mon honorable ami a déclaré que le budget actuel favorise les riches, et il a cité comme preuve l'impôt sur le revenu. Il se trompe. Il ne s'est pas mis en bonne lumière, car il n'a pas prêté aux propositions de l'impôt sur le revenu l'attention qu'il aurait dû. Les journaux ont publié une foule de renseignements sous forme d'analyses pour montrer que loin d'être en faveur des riches, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, ce budget est réellement

à l'avantage des pauvres.

Une VOIX: Expliquez.

L'hon. M. STEVENS: Ces interruptions ne sont pas au crédit de mes honorables amis. D'abord, sur 142,000 contribuables qui acquittent l'impôt sur le revenu au Canada 100,000 bénéficieront du budget. En d'autres termes, ce sont les classes pauvres. L'augmentation de la taxe des compagnies est égale à 25 p. 100. Qu'est-ce que cela signifie? Mon honorable ami a dit que la taxe sur le revenu devrait être imposée sur ceux qui sont le plus en état de la supporter. Eh bien, les grandes compagnies représentent les citoyens les plus riches du pays, de même, naturellement, que les actionnaires plus modestes. Cependant, les riches sont les détenteurs les plus importants d'actions dans toute grande compagnie. Cela est reconnu, je crois. Ce sont là des questions d'économie politique pure et simple. L'augmentation de 25 p. 100 de la taxe des compagnies enlèvera aux riches,—ceux que mon honorable ami dit être les plus en état de supporter l'impôt,—plus qu'il leur sera sauvé par la réduction du maximum de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de 25 p. 100. Je reprendrai ce sujet dans un moment. Quant à la proposition de réduire à 25 p. 100 le maximum qui peut être enlevé de l'impôt sur

le revenu, pourquoi cela? En premier lieu, un Gouvernement doit être guidé par deux grands principes quand il impose une taxe sur le revenu. Il y a d'abord le revenu.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement. La règle des quarante minutes est rigoureusement apppliquée aux membres de mon groupe. Pourquoi faire exception pour l'honorable député?

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député lit la règle il verra qu'elle est respectée.

M. WOODSWORTH: Je demande votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Je décide que le ministre du Commerce (M. Stevens) n'enfreint pas le Règlement en continuant de parler.

M. WOODSWORTH: Puis-je demander...

Des VOIX: Lisez la règle.

L'hon. M. STEVENS: Je ne désire pas que l'honorable député ait une fausse impression. Qu'il ne pense pas que je viole aucune règle. Une motion de défiance a été proposée par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth, et j'ai droit, à titre de ministre de la couronne, d'y répondre au long.

Je continue. J'ai dit qu'un gouvernement ou un pays doit tenir compte de deux principes en étudiant l'imposition d'une taxe sur le revenu. Il y a celui du revenu et celui de la justice de l'impôt. Une taxe qui chasse le capital du pays est manifestement mauvaise. Nous devons sérieusement examiner cet espect de la question. Si un impôt est élevé au point d'éloigner le capital du pays, il est certainement nuisible pour la nation. Deuxièmement, il faut qu'une taxe pour être judicieuse d'application rapporte des revenus au pays; autrement, elle n'est pas à désirer. Qu'est-il arrivé depuis ces dernières années? L'impôt sur le revenu est monté constamment, et a forcé ceux qui jouissaient de revenus considérables d'en placer une partie à l'étranger, afin que leurs recettes au Canada fussent frappées dans une moindre mesure. Qui soutiendra que 25 cents par dollar de revenu ne représente pas une contribution raisonnable à l'administration du pays? Le maximum fixé à ce chiffre tendra à ramener ce capital au Canada, et la trésorerie en bénéficiera pour autant. Et, je le répète, il faut tenir compte du relèvement de 25 p. 100 de l'impôt sur les compagnies, qui augmentera la recette provenant de cette source.

D'autres ministres des Finances, par exemple feu M. Robb, et M. Dunning durant la dernière session, ont reconnu l'équité de cette imposition; le très honorable chef de l'opposition en conviendra, je crois. Ils reconnaissaient l'injustice de la double taxe, je veux

[L'hon. M. Stevens.]